

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2015-089 du 08 Juillet 2015

L'an deux mil quinze, le huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 30 Juin 2015 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. DUMORTIER – J. LE CERF – V. HERMANT – V. CERF – F. LETURCQ – M. GORGUET – N. CARON – F. DEHON -

MM. J.F. LALY – A. CHAUSSOY – B. DOBOEUF – G. POUILLAUE – L. GABRELLE – Ph. GORGUET – B. BRONNIART – Cl. AUDEGOND – D. REBOUT – M. REBOUT – Ph. LEFORT – E. BURDIAC – M. FLAHAUT – L. ANTINORI – D. BASSEUX – B. HIEZ – G. TRANNIN – J.F. DERCOURT – P. WELELE – J. VASSEUR – J.M. BLAISE – M. POUILLAUE – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR – L. GUISE.

M. J.F. LALY, absent et excusé, a été suppléé par Mme S. DUBOIS

M. G. POUILLAUE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS

M. Ph. LEFORT, absent et excusé, a été suppléé par M. D. LEMAIRE

M. E. BURDIAC, absent et excusé, a été suppléé par M. G. LUPA

M. L. ANTINORI, absent et excusé, a été suppléé par M. D. BOUVET

M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme P. TARD

Mme J. LE CERF, absente et excusée, a donné pouvoir à M. Y. BONNERRE

Objet : Déploiement de solutions numériques dans les écoles du territoire. Approbation du marché de fournitures et services – Ent. I-TECH.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté l'action de l'Intercommunalité dans le déploiement des usages du numérique suite à la mise en œuvre de la montée en débit du territoire. Cette action se décline par plusieurs projets : renforcement du rôle des cyber-centres dans les démarches d'initiation et de formation, déploiement de site portail pour l'Intercommunalité et les communes, dotation de solutions numériques dans les écoles du territoire.

Monsieur le Président rappelle la mise en dotation de solutions numériques dans les écoles et précise qu'une première tranche de dotation de tableaux numériques interactifs a permis d'équiper une cinquantaine de classes primaires du territoire.

Monsieur le Président expose qu'une seconde tranche a été envisagée pour remplacer les premières solutions numériques mises en œuvre dans les écoles du territoire et pour doter les classes maternelles d'un écran numérique interactif. Cette seconde tranche porte sur la fourniture de 26 tableaux numériques et 30 écrans numériques. Une procédure de consultation en vue de la passation d'un marché public dans le cadre d'un appel d'offres ouvert a été lancée le 13 mai 2015.

Monsieur le Président donne lecture du rapport d'analyse des offres reçues et du procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres qui a décidé du classement des entreprises ayant répondu et qui proposé d'attribuer ce marché de fournitures et de services à la société I TECH pour le lot n°1 : 26 solutions numériques des classes primaires pour un montant HT de 108 741,67 € et pour le lot n°2 : 30 solutions numériques des classes maternelles pour un montant HT de 127 875,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver la procédure d'appel d'offres ouvert retenu dans le cadre du marché de fournitures et de services en vue de la dotation des classes primaires et maternelles du territoire en solutions numériques interactives,
- d'approuver les conclusions de la Commission d'Appel d'Offres,
- d'approuver le marché passé avec la Société I TECH pour le lot n°1 concernant la dotation de 26 solutions numériques pour les classes primaires pour un montant de 108 741,67 € HT et pour le lot n°2 concernant la dotation de 30 solutions numériques pour les classes maternelles pour un montant de 127 875,00 € HT,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché,
- de solliciter le visa du contrôle administratif des actes des collectivités territoriales de la Préfecture sur l'ensemble des pièces de ce marché,
- de prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération dans le cadre du budget général de l'Intercommunalité (opération 11 section d'investissement)
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes mesures dans le cadre du déroulement de cette opération.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 08 Juillet 2015 et transmission en Préfecture le 08 Juillet 2015.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 08 Juillet 2015 et transmission
en Préfecture le 08 Juillet 2015

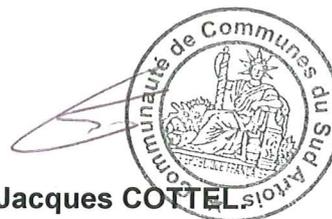
Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
Direction des Collectivités Locales

05 AOUT 2015

ARRIVÉE